



- limite de commune
- secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- éléments de paysage à protéger au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme
- alignement des façades
- voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologiques

maître d'ouvrage :
**Communauté de communes
 Hanau - La Petite Pierre**

PLUi du Pays de La Petite Pierre

REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n°17
 Commune de PETERSBACH

APPROBATION PLUi : 06/02/2020
 APPROBATION MS1 : 27/10/2022

MODIFICATION N°1 APPROUVEE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
 en date du 29/01/2026

A Bouxwiller, le 02/02/2026
 M. Patrick MICHEL, le Président



conduite d'études :
 OTE Ingénierie



1:2 000